

A large, light blue brushstroke circle that frames the central text.

DOCUMENT DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE

DU 19 MAI 2022

Société anonyme au capital de 17 545 408 €  
Siège social : 2, avenue de l'Ouest Lyonnais – 69510 Messimy  
Téléphone : 04.78.45.61.00  
967 504 697 RCS LYON

## AVERTISSEMENT

En fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux, les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale des actionnaires pourraient évoluer. Les actionnaires sont donc invités à consulter régulièrement le site de la société ([www.boironfinance.fr](http://www.boironfinance.fr)) qui pourrait être mis à jour pour préciser, le cas échéant, les modalités définitives de participation à cette Assemblée Générale

## SOMMAIRE

### **P a g e s**

• Modalités de participation à l'Assemblée	1 - 3
• Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2022	4
• Exposé sommaire de la situation de la Société pendant l'exercice écoulé	5 - 13
• Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	14
• Texte des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire	15 - 18
• Notes	19-20
• Demande d'envoi de documents et renseignements (formulaire à découper)	21

## ANNEXE

- Formulaire de vote par procuration ou par correspondance

**LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ SONT CONVOQUÉS EN  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
LE 19 MAI 2022 À 10H30 À MESSIMY (69510), 2 AVENUE DE L'OUEST LYONNAIS**

**MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE**

**1) Modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale, s'y faire représenter ou voter par correspondance devront justifier de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris (soit le 17 mai 2022, zéro heure, heure de Paris), conformément aux conditions prévues à l'article R22-10-28 du Code de commerce.

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation (dans les conditions précisées ci-après) peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le 17 mai 2022 à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, son intermédiaire notifiera le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmettra les informations nécessaires. Aucun transfert de propriété réalisé après le 17 mai 2022 à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié par l'intermédiaire ou pris en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Pour pouvoir participer personnellement à l'Assemblée :

- Les actionnaires au nominatif devront justifier de l'inscription en compte de leurs actions selon les modalités susvisées.
- Les actionnaires au porteur, devront solliciter leur teneur de compte en vue de l'obtention de leur carte d'admission. Dans ce cadre, leur teneur de compte établira une attestation de participation et la transmettra directement aux services de BNP PARIBAS Securities Services en vue de l'établissement d'une carte d'admission. Cette carte d'admission est suffisante pour participer physiquement à l'Assemblée. Toutefois, dans l'hypothèse où l'actionnaire au porteur aurait perdu ou n'aurait pas reçu à temps sa carte d'admission, il pourra formuler une demande d'attestation de participation auprès de son teneur de compte.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- soit donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions des articles L225-106 et L22-10-39 du Code de commerce ;
- soit adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- soit voter par correspondance.

À cet effet :

- a) Les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif depuis un mois au moins devront renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui leur est adressé avec la présente convocation, soit à l'adresse postale suivante : BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex, soit à l'adresse électronique suivante : [assemblee-generale@boiron.fr](mailto:assemblee-generale@boiron.fr).
- b) Les actionnaires dont les actions sont inscrites au porteur, devront demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère leurs titres. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressé par voie postale à : BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur ou le service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard le 16 mai 2022.

La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique selon les modalités suivantes (conformément aux dispositions de l'article R22-10-24 du Code de commerce) :

- a) Pour un actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif pur :
  - l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com). Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de l'émetteur concerné, la date de l'Assemblée Générale, nom, prénom, adresse et numéro de compte courant nominatif du mandant, le cas échéant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.
  - l'actionnaire devra obligatoirement confirmer sa demande sur « PlanetShares » en se connectant avec ses identifiants habituels et en allant sur la page « Mes avoirs – Mes droits de vote », puis enfin en cliquant sur le bouton « Désigner ou révoquer un mandat ».
- b) Pour un actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur ou au nominatif administré :
  - l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com). Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de l'émetteur concerné, date de l'Assemblée Générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.
  - l'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite à BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée ; toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15h00 (heure de Paris).

## 2) Inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour

Les actionnaires ayant demandé l'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour devront transmettre à l'adresse électronique [assemblee-generale@boiron.fr](mailto:assemblee-generale@boiron.fr) une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes, au deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

## 3) Information des actionnaires

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R22-10-23 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société [www.boironfinance.fr](http://www.boironfinance.fr) depuis le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée.

Il est précisé que les documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L225-115 et R225-83 du Code de commerce sont mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la société [www.boironfinance.fr](http://www.boironfinance.fr), ou sur demande à l'adresse électronique [assemblee-generale@boiron.fr](mailto:assemblee-generale@boiron.fr).

Par ailleurs, les actionnaires peuvent demander à la société de leur adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R225-81 et R225-83 du Code de commerce, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, de préférence par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : [assemblee-generale@boiron.fr](mailto:assemblee-generale@boiron.fr). Les actionnaires au porteur devront justifier de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes.

## 4) Questions écrites

Jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 13 mai 2022, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'Administration de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées de préférence par voie électronique à l'adresse électronique suivante : [assemblee-generale@boiron.fr](mailto:assemblee-generale@boiron.fr) (ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social à l'adresse suivante : BOIRON – **Direction Juridique** – 2, avenue de l'Ouest Lyonnais – CS 50101 - 69510 Messimy). Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'Administration

A horizontal light blue bar used to redact the signature of the Board of Directors.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2022

Nous avons l'honneur de vous convoquer en **Assemblée Générale Ordinaire**, le **jeudi 19 mai 2022 à MESSIMY (69510) – 2, avenue de l'Ouest Lyonnais, à 10 heures 30**, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### Ordre du jour

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions
5. Renouvellement de Madame Virginie HEURTAUT, en qualité d'Administrateur
6. Constatation de la fin des mandats de Messieurs Michel BOUISSOU, Jean-Pierre BOYER et Bruno GRANGE, en qualité d'Administrateurs
7. Nomination de Monsieur Jean-Marc CHALOT, en qualité d'Administrateur
8. Nomination de Monsieur Stéphane LEGASTELOIS, en qualité d'Administrateur
9. Nomination de Monsieur Jordan GUYON, en qualité d'Administrateur
10. Approbation des informations visées à l'article L22-10-9 I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux
11. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thierry Boiron, Président du Conseil d'Administration
12. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Valérie Lorentz-Poinsot, Directrice Générale
13. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Jean-Christophe Bayssat, Directeur Général Délégué
14. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration
15. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général
16. Approbation de la politique de rémunération des Directeurs Généraux Délégués
17. Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs
18. Somme fixe annuelle à allouer aux Administrateurs
19. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond
20. Pouvoirs pour les formalités

## EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

### ÉVÈNEMENTS MARQUANTS EN 2021

• 1er janvier 2021 : en France, le déremboursement des médicaments homéopathiques est entré en vigueur. Ce déremboursement a conduit à la mise en œuvre d'une réorganisation d'envergure et à la refonte de la politique commerciale des Laboratoires BOIRON. Sur l'année 2021, les volumes de médicaments à nom commun ont subi en France un recul de 76 088 K€, tandis que l'effet de la hausse des prix de vente s'élève à 38 530 K€.

De nombreuses complémentaires santé proposent la prise en charge totale ou partielle des médicaments homéopathiques.

• En France, comme le prévoyait la réorganisation initiée en 2020, douze établissements de préparation et distribution ont fermé sur le 1er semestre 2021, suivis par le site de production de Montrichard le 23 décembre. Les établissements de distribution maintenus en activité ont en outre vécu le départ de cinquante-sept salariés le 31 décembre 2021.

Cette réorganisation a entraîné le départ de 449 personnes.

Au 31 décembre 2021, 239 salariés sont accompagnés en vue d'un reclassement externe et 153 salariés ont rejoint le dispositif de départ en mesures d'âge financé par l'entreprise. 15 510 K€ ont été décaissés sur l'année 2021, dont 13 515 K€ avaient été provisionnés en 2020, au regard des normes comptables en vigueur. L'impact de cette réorganisation sur le résultat opérationnel 2021 est une charge nette de 1 290 K€ et correspond essentiellement à des charges de reclassement interne et autres dépenses que les normes comptables n'ont pas permis de provisionner en 2020. Au 31 décembre 2021, le solde de la provision pour réorganisation s'élève à 43 241 K€.

• Dans le cadre de la réorganisation des activités en France, un réseau national de vingt-six Responsables du Développement de l'Homéopathie, dont trois encadrants, a été constitué en janvier 2021.

• 18 janvier 2021 : à l'occasion d'une communication grand public diffusée en télévision, sur les réseaux sociaux et sur internet, BOIRON société mère a pris la parole pour revendiquer sa spécificité et la place de l'homéopathie dans le quotidien des Français.

• 26 janvier 2021 : les Laboratoires BOIRON ont été retenus dans le cadre de l'expérimentation française du cannabis à usage médical pilotée par l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé).

• 11 mars 2021 : un accord sur le télétravail a été signé par BOIRON société mère, une occasion de :

- mettre en place, auprès de ceux qui le souhaitent, le travail hybride, une opportunité au service de notre performance,
- s'engager dans une dynamique globale d'organisation du travail.

• 24 mars 2021 : un programme « Homéo & Sport » a été lancé. Les Laboratoires BOIRON accompagnent des sportifs de haut niveau de la région lyonnaise, afin de préparer au mieux les Jeux Olympiques de Tokyo 2021.

• 2 avril 2021 : la certification AEO (Authorized Economic Operator) des Laboratoires BOIRON a été renouvelée. Elle attribue le statut d'opérateur économique agréé. Cette certification atteste de la rigueur et de la fiabilité en matière de prise en compte de la réglementation douanière pour les opérations de commerce international des Laboratoires BOIRON.

• 8 avril 2021 : les Laboratoires BOIRON ont noué un partenariat avec des spécialistes du domaine pour proposer des tests antigéniques de diagnostic rapide de la COVID-19 par prélèvement nasal. Ces tests représentent près de 6% du chiffre d'affaires consolidé en 2021.

• 8 avril 2021 : une rubrique « Notre démarche RSE » a été mise en place sur l'espace intranet des Laboratoires BOIRON, visant à mieux comprendre les enjeux liés à la RSE et les actions concrètes au sein du Groupe.

• 1er juillet 2021 : les Laboratoires BOIRON ont ouvert une filiale à Hangzhou, en Chine continentale.

• Au mois d'octobre, les Laboratoires BOIRON ont été évalués par EcoVadis, qui les positionne dans les 25% des entreprises les mieux notées en termes d'engagements RSE, en leur attribuant la médaille d'argent.

- À la suite de leur fermeture, les établissements de distribution de Saint-Etienne, Brest, Belfort, Paris Bois d'Arcy, Grenoble, Rouen, Toulon et Niort ont été vendus sur l'année 2021.
- La mise en œuvre de la stratégie d'innovation des Laboratoires BOIRON s'est traduite par plusieurs lancements de produits depuis l'année dernière, qui ont apporté environ 50 millions d'euros de chiffre d'affaires sur 2021, parmi lesquels :
  - une gamme d'HoméoPacks, des médicaments homéopathiques les plus courants en pack de trois tubes ou quatre doses,
  - quatre médicaments homéopathiques :
    - Bocéal® pour les maux de gorge et les aphtes,
    - Cocyntal® pour les coliques du nourrisson,
    - Arnitrosium® pour le traitement des douleurs articulaires,
    - Storinyl® pour le traitement symptomatique du rhume et de la toux.
  - une gamme d'Extraits de Plantes,
  - un complément alimentaire, Mag'Nuit®, une formule unique incluant des polyphénols,
  - une gamme innovante de probiotiques microencapsulés et sans allergène, Osmobiotic Flora® (pour contribuer à l'équilibre de la flore digestive et améliorer le confort intestinal) et Osmobiotic Immuno® (souches microbiotiques associées à de la vitamine D pour renforcer le système immunitaire),
  - une nouvelle gamme de dermocosmétiques au Calendula issu de l'agriculture biologique,
  - la distribution en France de Canéphron®, médicament traditionnel à base de plantes issu du partenariat avec le laboratoire allemand BIONORICA, pour le traitement des troubles urinaires non compliqués,
  - la distribution en Espagne de la ligne de produits « santé de la femme » du laboratoire IPRAD,
  - la commercialisation des tests antigéniques de diagnostic rapide de la COVID-19 par prélèvement nasal.
- Dans le cadre de leur démarche d'écoconception, les Laboratoires BOIRON ont développé une nouvelle formule pour les dentifrices Homéodent® (version soin complet) avec plus de 95% d'ingrédients d'origine naturelle<sup>1</sup>.

- En 2021, le résultat opérationnel avant impact de la réorganisation s'élève à 48 132 K€, en baisse de 22 772 K€ par rapport à 2020 :

La marge brute est en recul de 67 120 K€, sous l'effet de la baisse du chiffre d'affaires, fortement impacté par le recul du premier trimestre, dans un contexte de déremboursement de l'homéopathie en France et de crise sanitaire mondiale.

Les charges opérationnelles sont en recul de 37 510 K€, intégrant notamment des économies sur les coûts de préparation et de distribution, consécutives au déremboursement et à la réorganisation (26 379 K€), et sur les dépenses de promotion (5 123 K€) et les coûts des fonctions support (3 685 K€).

Huit établissements ont été cédés sur l'année, apportant une plus-value totale de 8 426 K€. En 2020, la vente de l'établissement de Francheville avait généré une plus-value de 1 588 K€.

- Malgré les impacts de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe, la continuité de l'activité a été assurée et la structure financière du Groupe reste largement équilibrée. Le recours au chômage partiel a été non significatif, le Groupe n'a pas demandé le report ou l'étalement de certaines dettes. En outre, il n'y a pas eu de modification significative des conditions de règlement des clients.

## ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 455 201 K€ en 2021, en recul de 11,4% par rapport à 2020. Cette diminution résulte d'une baisse des volumes (-19,8%) et d'un effet défavorable des taux de change (-0,8%), atténuée par une augmentation des prix de vente (+9,2%) :

- L'impact de la baisse des quantités vendues est de 101 708 K€, principalement en Métropole (-82 145 K€), sur les médicaments à nom commun, en lien avec le déremboursement de l'homéopathie, mais aussi sur les spécialités au global impactées par la crise sanitaire. Le recul est également constaté aux États-Unis, en Italie et en Espagne, notamment, lié à un important effet de base en 2020 sur Oscilloccinum® et à une absence de pathologie hivernale en 2021. A l'inverse, le chiffre d'affaires progresse en Belgique et au Portugal

---

<sup>1</sup> Selon la norme ISO 16 128

principalement sur les tests COVID, ainsi qu'au Brésil, en Russie et au Canada majoritairement sur les spécialités.

- L'effet change négatif s'élève à -3 983 K€ avec principalement la dépréciation du dollar américain (-2 707 K€), du rouble (-877 K€) et du réal brésilien (-424 K€). A taux de change constant, le chiffre d'affaires du Groupe est en baisse de 10,6%.
- L'augmentation des prix (+47 311 K€) porte principalement sur la Métropole (+40 498 K€) sur les médicaments à nom commun, à la suite du changement de politique commerciale en lien avec le déremboursement, ainsi qu'en Russie, en Roumanie et aux Etats-Unis, sur les spécialités.

En France, dans un contexte fragilisé par la crise sanitaire et par le déremboursement de l'homéopathie au 1er janvier 2021, le chiffre d'affaires diminue de 39 556 K€ (-14,2%). Les ventes de médicaments à nom commun sont en baisse de 22,1%. Le chiffre d'affaires des spécialités diminue de 1,9%, notamment sur Oscillococcinum® et les autres spécialités hivernales. On note à l'inverse une hausse liée aux lancements réalisés en 2021 (+30 890 K€), principalement sur les tests COVID, les HoméoPacks, Storinyl®, Arnitrosium®, Canephron®, Osmobiotic® immuno et Dermoplasmine®.

Sur la zone « Europe hors France », la diminution des spécialités de 1,5% est compensée par la hausse des médicaments à nom commun de 3,9%. A taux de change constant, cette zone est en hausse de 1,0% :

- Le chiffre d'affaires est en hausse en Belgique (+24,3%) et au Portugal (+25,2%) et à la suite principalement de la commercialisation des tests COVID. Cette hausse est atténuée par le recul des ventes d'Oscillococcinum® sur ces mêmes pays,
- En Russie, le chiffre d'affaires est en hausse de 10,1% principalement sur Camilia®, Homévox® et Stodal® atténué par la baisse sur Oscillococcinum®,
- En Pologne, l'activité augmente de 11,3% sur les médicaments à nom commun et sur Camilia®, Homévox® et Stodal® atténuée par la baisse sur Oscillococcinum®,
- Ces progressions des ventes sont compensées par une diminution en Italie (-7,8%), en Suisse (-22,1%), en Espagne (-5,2%) et en Lituanie (-67,2%) principalement sur Oscillococcinum®.

En Amérique du Nord, les ventes diminuent de 16,8%. A taux de change constant, cette zone est en baisse de 14,4% :

- Les ventes aux Etats-Unis sont en retrait de 16,7% essentiellement lié à un effet de base lié à la forte pathologie grippale et à la crise sanitaire en 2020, malgré un 4e trimestre 2021 en hausse (+36,7%). La baisse porte principalement sur Oscillococcinum® (-61,6%) atténuée par une hausse sur les médicaments à nom commun (+15,7%) et la quasi-totalité des autres spécialités (+9,7%).
- Le chiffre d'affaires au Canada est en hausse de +6,7% : les ventes de médicaments à nom commun progressent de 8,8% et les spécialités de 5,9%, essentiellement sur les spécialités à l'Arnica (+29,6%), Coryzalia® (+18,9%) et Camilia® (+11,0%) atténués par un recul sur Oscillococcinum® (-54,4%).

Sur la zone « Autres pays », les ventes sont en baisse de 10,1%. A taux de change constant, le recul est de 7,5% et concerne principalement Taïwan (-65,6%, principalement sur Oscillococcinum® et la crème au Calendula®), la Tunisie (-11,9%, principalement sur Oscillococcinum®), ainsi que l'Equateur, le Maroc et l'Afrique du Sud, également sur Oscillococcinum®. A l'inverse, le chiffre d'affaires au Brésil augmente de 13,2% essentiellement sur Camilia®, Sédatif PC® et Cocytal® atténués par une baisse sur Oscillococcinum® (en lien avec l'effet de base de la crise sanitaire en 2020), mais cette hausse à taux constant est en grande partie absorbée par un effet change négatif

## SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 46 842 K€ contre 38 185 K€ en 2020. Il représente 10,3% du chiffre d'affaires contre 7,4% en 2020. Il bénéficie de l'effet de base du projet de réorganisation de 2020, d'économies significatives sur les charges opérationnelles ainsi que de ventes d'établissements. Il reste néanmoins fortement impacté par la baisse du chiffre d'affaires.

Avant prise en compte de la réorganisation, le résultat opérationnel 2021 s'élève à 48 132 K€ contre 70 904 K€ en 2020, en baisse de 22 772 K€ :

en milliers d'euros	2021	2020
Résultat opérationnel	46 842	38 185
Impact net de la réorganisation	(1 290)	(32 719)
Résultat opérationnel avant impact net de la réorganisation	48 132	70 904
En % du chiffre d'affaires	10,6%	13,8%

Les coûts de production industrielle s'établissent à 127 579 K€ contre 118 841 K€ en 2020 soit +7,4%. La marge brute diminue ainsi de 67 120 K€ et représente 72,0% du chiffre d'affaires contre 76,9% en 2020. Cette diminution du taux est liée à l'évolution du mix produits et au poids des charges fixes de production.

Les coûts de préparation et de distribution sont en recul de 23,7% et s'élèvent à 84 933 K€. Ces économies sont essentiellement concentrées en France (-24 895 K€) avec :

- la baisse des charges de personnel (dont intéressement et participation) de 13 199 K€ en lien avec la fermeture sur le premier semestre 2021 de douze établissements, comme prévu par la réorganisation initiée en 2020. Les effectifs du Groupe dédiés à cette activité sont de 711 personnes contre 1 135 fin 2020,
- la diminution des impôts et taxes (-7 841 K€) liée à la perte du statut remboursable des médicaments homéopathiques en France depuis le 1er janvier 2021 et à la diminution de la Contribution Economique Territoriale en lien avec la réforme des taxes locales,
- la baisse des achats consommés (-1 197 K€) en lien avec la diminution de l'activité,
- le recul des services externalisés (-907 K€), avec notamment une baisse des honoraires des prestations de transport (à la suite de la baisse d'activité et du changement d'organisation des tournées en France) et des frais d'entretien des établissements, en lien avec leur fermeture.

Les coûts de promotion se montent à 127 862 K€ contre 132 985 K€ en 2020, en baisse de 3,9%, en raison principalement de :

- la baisse des dépenses de publicité et des services externalisés (-6 454 K€), dans la majorité des sociétés, sous l'effet des annulations et reports des campagnes publicitaires et événements promotionnels en raison de l'absence de pathologie, du programme de réduction des coûts engagés dans le Groupe et de la digitalisation des événements et outils promotionnels,
- une hausse des dépenses de déplacements (+1 036 K€) notamment en France, en Italie et en Espagne, après une année 2020 marquée par plusieurs confinements,
- la hausse des charges de personnel (dont intéressement et participation) de 963 K€, principalement en France (impact en 2020 du chômage partiel et des absences maladies liés à la

crise sanitaire), atténuée par des économies en Russie en raison de la baisse des effectifs.

Les dépenses de recherche s'élèvent à 2 988 K€ contre 3 516 K€ en 2020, en baisse de 15,0%, en raison d'un effet de base lié au lancement en 2020 de nouvelles études en France et en Russie.

Les charges liées aux affaires réglementaires sont en recul de 4,5% et atteignent 10 669 K€. Cette baisse s'explique principalement par le recul des coûts de services externalisés en France (-573 K€) avec une diminution des honoraires sur les dossiers d'enregistrement réglementaire.

Les coûts des fonctions « support » diminuent de 5,5% et se montent à 63 744 K€, contre 67 429 K€ en 2020. Cela s'explique par :

- la baisse des services externalisés de 2 126 K€, principalement en France sur les frais de maintenance et honoraires d'accompagnement, ainsi qu'aux Etats-Unis et au Canada à la suite d'économies sur les honoraires juridiques,
- la diminution des charges de personnel (dont intéressement et participation) de 2 092 K€ principalement en France à la suite de transfert de services entre activités, de la baisse des indemnités, de l'intéressement et de la participation.

Les autres produits opérationnels atteignent 12 560 K€ contre 30 667 K€ en 2020. Ils intègrent principalement :

- les plus-values sur les ventes de huit établissements (8 426 K€) dont sept fermés à la suite de la réorganisation,
- le Crédit d'Impôt Recherche en France (1 266 K€ contre 1 263 K€ en 2020),
- une subvention obtenue par la filiale américaine pour avoir conservé son personnel pendant la crise sanitaire malgré une forte baisse d'activité entre 2019 (période pré-COVID-19) et 2021 (828 K€)
- le résultat de change sur opérations commerciales (678 K€),
- une reprise complémentaire de provision de 437 K€ au titre de la réduction des engagements sociaux induite par la réorganisation,

En 2020, ils comprenaient principalement :

- une reprise de provision de 25 995 K€ au titre de la réduction des engagements sociaux induite par la réorganisation en France,
- la plus-value sur la vente de l'ancien établissement de Francheville dans le Rhône (1 588 K€).

Les autres charges opérationnelles sont de 3 145 K€ contre 60 815 K€ en 2020. Elles intègrent principalement :

- des charges de reclassement interne et autres dépenses liées à la réorganisation, que les normes comptables ne permettaient pas de provisionner en 2020 (1 727 K€),
- le résultat de change sur instruments dérivés (430 K€).

En 2020, elles comprenaient notamment :

- les coûts au titre de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des salariés concernés par la réorganisation en France (57 732 K€),
- le résultat de change sur opérations commerciales (1 848 K€).

Les produits de placement s'élèvent à 590 K€ en 2021 contre 459 K€ en 2020 et concernent principalement les revenus sur les placements financiers en France et en Russie.

Les charges de financement se montent à 359 K€ et sont stables par rapport à 2020, elles concernent principalement les charges d'intérêts sur dettes locatives.

Les autres produits et charges financiers se soldent par une charge nette de 960 K€ contre 1 079 K€ en 2020. Ils sont essentiellement composés de la charge liée à la baisse dans le temps de l'impact de l'actualisation des engagements sociaux (542 K€ contre 1 120 K€ en 2020), du résultat de change sur opérations financières, en dollar américain notamment (-137 K€ contre -184 K€ en 2020).

Le taux d'impôt effectif s'établit à 38,1% contre 29,6% en 2020. Cette hausse s'explique notamment par l'impact du changement de taux d'impôt applicable en France sur l'estimation des impôts différés (taux de 25,83% en vigueur à partir de 2022).

Le résultat net (part du Groupe) ressort à 28 556 K€ contre 26 209 K€ en 2020. Le résultat par action s'établit à 1,63 € en 2021 contre 1,50 € en 2020.

## FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

La trésorerie nette du Groupe atteint 234 082 K€ à fin 2021 contre 234 313 K€ à fin 2020.

La variation de trésorerie (intégrant l'incidence des variations de cours des monnaies étrangères) s'élève à -231 K€ en 2021, contre +26 356 K€ en 2020.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'élèvent à 33 317 K€ en 2021 contre 68 268 K€ en 2020, en diminution de 34 951 K€. Hors impact de la réorganisation, ces flux seraient de 48 827 K€, en baisse de 19 441 K€. Cette évolution s'explique notamment par :

- La baisse de la capacité d'autofinancement (-49 305 K€) : 15 510 K€ ont été décaissés en 2021 au titre de la réorganisation. Retraitée de cet impact, la capacité d'autofinancement diminuerait de 33 795 K€, en lien avec la baisse de rentabilité impactant la trésorerie. Elle représente 12,2% du chiffre d'affaires contre 20,4% en 2020.
- La diminution des impôts versés (-16 617 K€) en raison principalement de la baisse des acomptes versés en 2021 en France (-6 616 K€) et aux Etats-Unis (-2 328 K€) et d'un effet de base lié au règlement par BOIRON société mère en 2020 du redressement du contrôle fiscal 2018 (-7 693 K€).
- La baisse de la variation du besoin en fonds de roulement (2 263 K€). En 2021, l'augmentation du besoin en fonds de roulement impacte négativement la trésorerie pour 18 018 K€, en raison principalement :
  - d'une baisse des stocks (-1 255 K€) essentiellement aux Etats-Unis sur l'ensemble des produits, atténuée par la hausse des prix de revient industriels et par la hausse des stocks de BOIRON société mère notamment sur les tests COVID et autres produits sous-traités,
  - d'une hausse des créances clients (6 578 K€) sous l'effet du retour de la hausse d'activité en fin d'année, notamment aux Etats-Unis, en Roumanie, au Brésil, en Belgique et en République tchèque. A l'inverse, les créances diminuent en France et en Russie en lien avec la baisse des ventes du mois de décembre,
  - d'une hausse des dettes fournisseurs (4 941 K€) principalement en France sous l'effet notamment de la hausse des commandes de produits sous-traités (tests COVID et Canephron®),
  - d'un recul des dettes sociales de 7 243 K€ en France, principalement sur les dettes de participation et d'intéressement (en lien avec la baisse de rentabilité),
  - d'un recul des clients créditeurs aux Etats-Unis de 3 515 K€ en lien avec la baisse de l'activité en 2021,
  - d'une hausse des acomptes versés en France de 8 280 K€, principalement pour les fournisseurs de tests COVID.

Les flux de trésorerie liés aux investissements se soldent par un décaissement net de 11 921 K€ contre 19 336 K€ en 2020. La baisse de 7 415 K€ concerne essentiellement les investissements corporels et incorporels. En 2021, les flux portent principalement sur :

- Les acquisitions d'immobilisations corporelles pour 10 988 K€ :
  - en France, sur le site de Messimy : investissements de matériels et réaménagements en production, transfert de la production du site de Montrichard fermé fin 2021, rénovation de bâtiments administratifs,
  - travaux de rénovation et d'aménagement du nouveau siège social en Espagne.
- Les cessions de huit établissements pour 10 945 K€, dont sept ont été fermés en 2021 dans le cadre de la réorganisation en France.
- Les investissements en immobilisations incorporelles en France pour 9 288 K€ concernent les projets informatiques Groupe : le projet SYMPHONY (CRM), la création d'un site web professionnel pour les médecins et les pharmaciens, la poursuite de la mise en place de la sérialisation en Russie et divers investissements de modernisations du parc informatique.
- Les acquisitions d'immobilisations financières pour 1 853 K€ concernent notamment des appels de fonds ou nouveaux titres de placements Fonds Commun de Placement dans l'Innovation.

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement se soldent par un décaissement net de 21 995 K€ contre 21 522 K€ en 2020. Ils intègrent principalement :

- le versement des dividendes pour 16 643 K€ (contre 18 380 K€ en 2020),
- la variation des dettes financières locatives et intérêts afférents pour 4 732 K€, résultant de l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location des locaux et des véhicules,
- le remboursement de la dette de participation bloquée des salariés en France pour 1 171 K€.

Aucun achat d'actions en dehors du contrat de liquidité n'est intervenu en 2021 comme en 2020.

## **BILAN CONSOLIDÉ**

Le total du bilan s'élève à 770 700 K€ à fin 2021 contre 781 821 K€ à fin 2020, en baisse de 11 121 K€.

À l'actif, on notera principalement :

- la hausse des autres actifs courants (+7 262 K€) et des immobilisations financières (+1 566 K€) ainsi que la baisse des créances d'impôt sur les sociétés (-5 803 K€) (commentés ci-avant dans les flux de trésorerie),
- l'évolution des impôts différés actifs (-13 814 K€) principalement sur les engagements sociaux de BOIRON société mère notamment, en lien avec la hausse du taux d'actualisation, l'impact du changement de taux en France et de la décision de l'IFRIC sur IAS19 révisée, au 1er janvier 2021, qui conduit à une réduction de l'engagement des indemnités de départ à la retraite,
- la diminution des immobilisations corporelles (-12 022 K€), les amortissements dépréciations nettes et ventes d'actifs étant plus importants que les investissements annuels,
- la hausse des créances clients (+8 420 K€) intégrant des écarts de conversion positifs de +1 842 K€ principalement en Russie, aux États-Unis et au Brésil (la variation opérationnelle des créances est commentée ci-avant dans les flux de trésorerie).

Au passif, on retiendra :

- la hausse des dettes fournisseurs (+5 979 K€) et la baisse des autres passifs courants (-9 826 K€) (commentés ci-avant dans les flux de trésorerie),
- la hausse des capitaux propres (part du Groupe) de 22 599 K€ : le résultat net consolidé part du Groupe (28 556 K€), la hausse des écarts actuariels nets d'impôts sur les engagements sociaux (+3 428 K€), l'impact de la décision de l'IFRIC sur IAS19 révisée sur l'engagement des indemnités de départ à la retraite (+4 361 K€) et l'effet positif de l'évolution des taux de change (+2 885 K€), sont atténués par le versement des dividendes par BOIRON société mère (-16 643 K€),
- la diminution des provisions courantes (-15 078 K€) principalement sur les provisions pour réorganisation en France (-13 505 K€), à la suite des décaissements réalisés en 2021,
- la diminution des engagements sociaux en France (-14 218 K€), à la suite essentiellement de la variation des écarts actuariels (-6 928 K€) et de l'impact de la décision de l'IFRIC sur IAS19 révisée modifiant la méthodologie de provisionnement des indemnités de départ à la retraite (-6 559 K€).

## COMPTE DE RESULTAT SOCIAL BOIRON

Le chiffre d'affaires de l'année s'élève à 320 671 K€ contre 404 422 K€ en 2020, en retrait de -20,7%.

Les ventes en métropole sont en baisse de -41 722 K€, principalement sur les médicaments à nom commun -37 558 K€ impactés par le déremboursement des médicaments homéopathiques au 1er janvier 2021. Les spécialités affichent un retrait de -5 062 K€. Les ventes à nos filiales sont en recul de -37 259 K€ principalement sur la zone Amérique. Le chiffre d'affaires export direct est en retrait de -4 771 K€.

Le résultat d'exploitation s'établit à 24 045 K€, en baisse de -59 650 K€. Cette dernière est la résultante de la forte baisse du chiffre d'affaires de -83 751 K€, compensée partiellement par des économies sur les charges d'exploitation. Les principales variations portent sur les éléments suivants :

- Les autres produits nets des autres charges comprennent des refacturations de prix de transferts à hauteur d'une variation nette de -5 385 K€.
- La production stockée et la production immobilisée baissent respectivement de -1 697 K€ et -483 K€.
- Les matières premières et approvisionnements sont en hausse de 10 898 K€, en lien principalement avec l'achat des tests COVID.
- Les services extérieurs sont en économie de -15 031 K€. Les principales variations concernent :
  - les frais de publicité (-2 542 K€),
  - les coûts de transport (-3 791 K€) sont impactés par le recul de l'activité en métropole et la baisse des ventes des filiales principalement à destination les Etats-Unis,
  - les honoraires de conseil sont en retrait (-3 061 K€).
- Les impôts et taxes sont en diminution de -11 704 K€ dont -6 941 K€ sur les taxes pharmaceutiques en raison du déremboursement des médicaments homéopathiques et -5 326 K€ sur les taxes locales (réforme fiscale en 2021).
- Les charges de personnel sont en légère hausse de +1 463 K€. 14 216 K€ de coûts liés à la réorganisation ont été reclassés en charges exceptionnelles par les comptes de reprises et de transferts de charges.

Le résultat financier fait apparaître un produit net de 428 K€ contre une charge nette -1 675 K€ en 2020. La

variation est principalement due à une baisse des provisions sur les titres de participation en 2021.

Le résultat exceptionnel s'établit à 6 829 K€ contre -52 283 K€ en 2020 marqué par le plan social à hauteur de 58 714 K€. Les coûts de la réorganisation pour 2021 ont été de 15 510 K€ compensés par les reprises de provisions.

La vente de huit établissements à la suite de la réorganisation a dégagé un produit de cession de 10 945 K€.

L'intéressement est en baisse de -3 269 K€ en lien avec l'évolution du résultat d'exploitation. Le niveau de rentabilité n'a pas permis de déclencher la participation des salariés.

L'impôt sur les sociétés en diminution de -8 336 K€ fortement impacté par la baisse du résultat.

Le résultat net s'établit à 21 633 K€ contre 9 146 K€ en 2020.

Au titre des dispositions de l'article 39.4 du Code Général des Impôts, la société a procédé à l'amortissement pour un montant de 329 483 € (contre 321 831 € en 2020) de la fraction du prix d'acquisition des véhicules de tourisme dépassant un plafond déterminé selon l'émission de CO2 (loi de finances 2020).

## AFFECTATION DU RESULTAT DE BOIRON SOCIETE MERE

<b>Bénéfice de l'exercice 2021</b>	<b>21 633 162,06 €</b>
+ Report à nouveau bénéficiaire	+13 422 178,79 €
<b>= Bénéfice distribuable</b>	<b>35 055 340,85 €</b>
- Dividendes de 0,95 € par action sur la base de 17 545 408 actions	-16 668 137,60 €
<b>= Solde à affecter</b>	<b>18 387 203,25 €</b>
- Autres réserves	-800 000,00 €
<b>= Report à nouveau</b>	<b>17 587 203,25 €</b>

Le Conseil d'Administration vous propose de fixer le dividende brut par action à 0,95 € au titre de l'exercice 2021, soit un taux de distribution de 58 % du résultat net du Groupe par action (hors actions auto-détenues au 31 décembre 2021).

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondantes aux



dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Le détachement du coupon interviendra le 1er juin 2021 et le paiement des dividendes sera effectué le 3 juin 2021.

## ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

### **Litiges au Canada**

BOIRON Canada a fait l'objet de deux plaintes de consommateurs, le 16 mars 2012 en Ontario et le 13 avril 2012 au Québec, visant à l'ouverture d'actions de Groupe (« class actions »).

Au Québec, la Cour supérieure de Montréal a rejeté la demande par jugement en date du 19 janvier 2015. La Cour d'appel du Québec a infirmé ce jugement le 26 octobre 2016 et a autorisé l'ouverture de la procédure de « class action ». Notre filiale canadienne a interjeté un recours contre la décision de la Cour d'appel devant la Cour suprême du Canada.

La Cour suprême a rejeté ce recours en mai 2017. Cette procédure se poursuit au fond devant la Cour supérieure du Québec.

En Ontario, la procédure n'a pas évolué depuis le dépôt de plainte.

### **Litige en France**

Un différend commercial nous oppose à la société auprès de laquelle nous avons acquis les marques et brevets du dispositif médical relatif à une compresse stérile à effet refroidissant appelée « Alkantis Ice Stérile ».

À ce stade, le Groupe BOIRON n'est pas en mesure d'évaluer le risque afférent à ces affaires. Par conséquent, les principes définis en paragraphe 2.9.4 ne nous ont pas conduits à constater de provision au 31 décembre 2021. Aucune évolution notable n'a été constatée en 2021.

L'application des principes (définis en paragraphe 2.9.4 des comptes consolidés du Document d'enregistrement universel 2021), ne nous a pas conduit à constater de provision au 31 décembre 2021. Aucune évolution notable n'a été constatée en 2021.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu

au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

## ÉVOLUTION DU TITRE, DONNÉES BOURSIÈRES ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

### **Évolution du titre**

Le titre BOIRON a clos l'année 2021 avec un cours à 35,75 €, en baisse de 13,5% par rapport à son niveau de 41,35 € du 31 décembre 2020. Le titre BOIRON a connu son cours le plus haut en séance le 16 août 2021, à 44,45 € et son cours le plus bas en séance le 16 décembre 2021, à 32,60 €.

Sur l'année, les transactions ont porté sur 1 944 701 titres, soit une moyenne de 7 538 titres par séance de bourse.

Par rapport à 2020, le nombre de titres échangés en 2021 est en baisse de 11% et représente 11% du capital de la société.

### **Programme de rachat d'actions**

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021 dans sa dix-neuvième résolution à caractère ordinaire et mis en œuvre immédiatement.

Ce programme, limité à 10% du nombre d'actions composant le capital, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, poursuit les objectifs suivants :

1. assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BOIRON par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
2. procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
3. conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,

4. assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux périodes que le Conseil d'Administration appréciera. La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 50 € par action et le montant maximal de l'opération a ainsi été fixé à 87 727 000 €.

### **Nombre d'actions achetées ou vendues par la Société au cours de l'exercice**

Conformément à l'article L225-211 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations relatives à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2021 :

#### **Au 31 décembre 2021 :**

- . pourcentage de capital auto-détenu : 0,17%,
- . nombre de titres détenus en portefeuille : 33 717 (valeur nominale 33 717 €).

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- . animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité : 33 717 (valeur nominale 33 717 €),
- . opérations de croissance externe : néant,
- . couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionariat des salariés : néant,
- . couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : néant,
- . annulation : néant,
- . réallocations : néant.

Valeur comptable du portefeuille : 1 290 452 €.

Valeur de marché du portefeuille : 1 205 383 € (sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2021).

Valeur nominale globale : 33 717 €

### **ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE**

#### **Acquisition de ABBI :**

Dans le cadre de la stratégie de croissance externe et de développement de leur activité, les Laboratoires BOIRON ont acquis en février 2022, après la levée de conditions suspensives, une participation majoritaire de 70% dans la société ABBI, start-up spécialisée dans la cosmétique individualisée et sur mesure. Le montant de l'acquisition de cette participation est de 1,75 million d'euros, auquel s'ajouteront des compléments de prix

qui dépendront de l'évolution des performances de l'entreprise ABBI, calculés sur une période comprise entre 2023 et 2025. Au 30 juin 2025, les Laboratoires BOIRON acquerront les 30% restant pour un montant qui dépendra également des performances de la société ABBI. Ces montants seront financés sur les fonds propres du Groupe.

#### **Guerre en Ukraine :**

La guerre en Ukraine survenue fin février 2022 affecte humainement toutes nos équipes et notre distributeur ukrainien.

Elle a conduit le Groupe à constituer un comité de crise pour adresser les impacts sociaux et économiques de cette situation sur l'activité de notre partenaire ukrainien et de notre filiale en Russie.

Le chiffre d'affaires réalisé en Ukraine et en Russie représentait en 2021 moins de 4% du chiffre d'affaires du Groupe. Le total de l'actif au bilan de BOIRON Russie s'élevait à 2 177 millions de roubles au 31 décembre 2021, soit environ 25,5 millions d'euros à taux de clôture 2021.

L'analyse de la situation à ce jour n'amène pas l'entreprise à remettre en cause les positions comptables retenues au 31 décembre 2021. Nous veillons attentivement à l'évolution de la situation, afin de prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'organisation de nos activités.

### **PERSPECTIVES**

Le présent chapitre contient les perspectives du Groupe, reflets de ses estimations et de ses convictions.

Les résultats réels peuvent différer significativement de ces orientations, en particulier en fonction des risques et incertitudes mentionnés dans le paragraphe 1.4 du Document d'enregistrement universel 2021.

Du fait d'une reprise des pathologies hivernales, de l'impact du lancement de nouveaux produits, et de la poursuite des ventes de tests COVID sur les premiers mois de l'année, nous anticipons une croissance du chiffre d'affaires en 2022.

Toutefois, les ventes du Groupe seront potentiellement impactées par la guerre en Ukraine survenue fin février 2022.

Nous continuons à mettre toute notre énergie et notre détermination au service du développement de l'Homéopathie en France et dans le monde.

## TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Article R225-102 du Code du commerce)

Données converties en milliers d'euros	2017	2018	2019	2020	2021
<b>I Capital en fin d'exercice</b>					
a Capital social	19 415	17 566	17 545	17 545	17 545
b Nombre d'actions ordinaires existantes	19 415	17 566	17 545	17 545	17 545
c Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d Nombre maximal d'actions futures à créer					
d1 par conversion d'obligations					
d2 par exercice de droits de souscription					
<b>II Opérations et résultats de l'exercice</b>					
a Chiffre d'affaires hors taxes	488 858	494 072	423 694	404 422	320 671
b Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations et reprises aux amortissements et aux provisions <sup>(2)</sup>	162 823	153 365	102 405	104 231	42 951
c Impôt sur les bénéfices	38 368	35 923	20 845	14 736	6 400
d Participation des salariés due au titre de l'exercice	7 650	7 753	3 396	88	0
e Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et aux provisions	82 584	63 578	37 941	9 146	21 633
f Résultat distribué	31 064	25 470	18 423	16 668	16 668
<b>III Résultats par action</b>					
a Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	6,02	6,24	4,45	5,10	2,08
b Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	4,25	3,62	2,16	0,52	1,23
c Dividende attribué à chaque action	1,60	1,45	1,05	0,95	0,95 <sup>(1)</sup>
<b>IV Personnel</b>					
a Effectif moyen en équivalent temps plein des salariés employés pendant l'exercice	2 398	2 361	2 252	2 199	1 828
b Montant de la masse salariale de l'exercice	100 162	100 755	97 995	94 159	96 885
c Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	51 433	51 028	48 629	46 145	44 882

(1) Suivant les résolutions qui seront proposées à l'Assemblée Générale annuelle.

(2) Selon le mémento Francis Lefebvre, le bénéfice avant impôts, amortissements et provisions inclut les transferts de charges opérationnelles.

**TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS  
PRÉSENTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 21 633 162,06 €.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 329 483 €, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

**Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 28 555 481,73 €.

**Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comme suit :

<b>Bénéfice de l'exercice 2021</b>	<b>21 633 162,06 €</b>
+ Report à nouveau bénéficiaire	+13 422 178,79 €
<b>= Bénéfice distribuable</b>	<b>35 055 340,85 €</b>
- Dividendes de 0,95 €par action sur la base de 17 545 408 actions	-16 668 137,60 €
<b>= Solde à affecter</b>	<b>18 387 203,25 €</b>
- Autres réserves	-800 000,00 €
<b>= Report à nouveau</b>	<b>17 587 203,25 €</b>

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,95 €.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit à un prélèvement forfaitaire unique sur le

dividende brut au taux forfaitaire de 12,8% (article 200 A du Code Général des Impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (articles 200 A, 13 et 158 du Code Général des Impôts).

Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

Le détachement du coupon interviendra le 1er juin 2022. Le paiement des dividendes sera effectué le 3 juin 2022.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondantes aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à l'abattement Dividendes <sup>(1)</sup>	Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à l'abattement
2018	25 470 062,00 €soit 1,45 €par action	-	-
2019	18 422 678,40 €soit 1,05 €par action	-	-
2020	16 668 137,60 €soit 0,95 €par action	-	-

(1) Dont mis en report à nouveau (correspondant aux dividendes non versés sur les actions auto-détenues) :  
- 85 978,25 € en 2018 ;  
- 42 459,90 € en 2019 ;  
- 3 888,50 € en 2020.

**Quatrième résolution – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions**

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

#### **Cinquième résolution – Renouvellement de Madame Virginie Heurtaut, en qualité d'Administrateur**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Virginie Heurtaut, en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Virginie HEURTAUT déclare accepter ces fonctions.

#### **Sixième résolution – Constatation de la fin des mandats de Messieurs Michel BOUISSOU, Jean-Pierre BOYER et Bruno GRANGE, en qualité d'Administrateurs**

L'Assemblée Générale constate la fin des mandats d'Administrateurs à l'issue de la présente Assemblée de Monsieur Michel BOUISSOU, dont le mandat arrive à échéance, et de Messieurs Jean-Pierre BOYER et Bruno GRANGE, démissionnaires.

#### **Septième résolution - Nomination de Monsieur Jean-Marc CHALOT, en qualité d'Administrateur**

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jean-Marc CHALOT en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Jean-Marc CHALOT déclare accepter ces fonctions.

#### **Huitième résolution – Nomination de Monsieur Stéphane LEGASTELOIS, en qualité d'Administrateur**

L'Assemblée Générale, décide de nommer Monsieur Stéphane LEGASTELOIS en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Stéphane LEGASTELOIS déclare accepter ces fonctions.

#### **Neuvième résolution – Nomination de Monsieur Jordan GUYON, en qualité d'Administrateur**

L'Assemblée Générale, décide de nommer Monsieur Jordan GUYON en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de

l'Assemblée tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Jordan GUYON déclare accepter ces fonctions.

#### **Dixième résolution – Approbation des informations visées à l'article L22-10-9 I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L22-10-34 I du Code de commerce, approuve les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux visées à l'article L22-10-9 I du Code de commerce et mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2021 au paragraphe 2.6.2.

#### **Onzième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thierry Boiron, Président du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thierry Boiron, Président du Conseil d'Administration, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2021 au paragraphe 2.6.3.1.

#### **Douzième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Valérie Lorentz-Poinsot, Directrice Générale**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Valérie Lorentz-Poinsot, Directrice Générale, présentés dans le rapport sur le

gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2021 au paragraphe 2.6.3.2.

#### **Treizième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Jean-Christophe Bayssat, Directeur Général Délégué**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Jean-Christophe Bayssat, Directeur Général Délégué, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2021 au paragraphe 2.6.3.3.

#### **Quatorzième résolution – Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2021 en introduction aux paragraphes 2.6.1, 2.6.1.1 et aux paragraphes 2.6.1.1.1 et 2.6.1.3.

#### **Quinzième résolution – Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Directeur Général, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2021 en introduction aux paragraphes 2.6.1, 2.6.1.1 et aux paragraphes 2.6.1.1.2 et 2.6.1.3.

#### **Seizième résolution – Approbation de la politique de rémunération des Directeurs Généraux Délégués**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L22-10-8 du Code de commerce, approuve la

politique de rémunération des Directeurs Généraux Délégués, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2021 en introduction aux paragraphes 2.6.1, 2.6.1.1 et aux paragraphes 2.6.1.1.3 et 2.6.1.3.

#### **Dix-septième résolution – Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des Administrateurs, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2021 en introduction au paragraphe 2.6.1 et aux paragraphes 2.6.1.2 et 2.6.1.3.

#### **Dix-huitième résolution – Somme fixe annuelle à allouer aux Administrateurs**

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration à 325 000 € pour l'exercice 2022.

#### **Dix-neuvième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L22-10-62 et suivants et L225-210 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux périodes qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 27 mai 2021 dans sa dix-neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BOIRON par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un

contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 27 mai 2021 dans sa vingtième résolution à caractère extraordinaire,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 65 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 114 045 152 €.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

#### **Vingtième résolution – Pouvoirs pour les formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.





## DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : E-Mail .....

N° ..... Rue .....

Code Postal /\_/\_/\_/\_/\_/\_/ Ville .....

PROPRIÉTAIRE de :

..... Actions nominatives

et / ou

..... Actions au porteur inscrites en compte\*

Nom de l'Intermédiaire Financier : .....

Demande à la société BOIRON de lui faire parvenir, à l'adresse ci-dessus, en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2022, les documents ou renseignements prévus par l'article R225-83 du Code de commerce et, le cas échéant, pour les actionnaires au porteur, les éléments visés à l'article R225-81 du Code de commerce si ces documents ne lui ont pas déjà été adressés.

Fait à ..... le .....

Signature :

### DEMANDE À ADRESSER À :

[assemblee-generale@boiron.fr](mailto:assemblee-generale@boiron.fr)

ou

**BOIRON**  
**Direction Juridique**  
2, avenue de l'Ouest Lyonnais  
69510 MESSIMY

\* Joindre une attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur.

